

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-deux, le 20 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
En exercice	15	
Présents	12	
Votants	15	
Absents	3	
Exclus	0	
Date de convocation 13 juillet 2022	Présents : MM Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD	
Date d'affichage 13 juillet 2022	Absents excusés : Emmanuel SERRIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Murielle NAGEL	
DEL 20220720_027	Absents non excusés : /	
OBJET : Carrefour RD 3 RD 44 : lancement de l'opération	Exclus : /	
	Procurations : Emmanuel SERRIER a donné pouvoir à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ a donné pouvoir à Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL a donné pouvoir à Danielle DEPLANTE	
	<i>Monsieur Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>	

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune est engagée depuis 2014 dans un programme de requalification et d'aménagement du centre du village. La phase 1 a permis l'aménagement de l'entrée du village par la Route de Sillingy, la phase 2 était concentrée sur les abords de l'école. Dans le prolongement de ce vaste programme, des études ont été réalisées par le Cabinet LONGERAY depuis plus d'un an, concernant désormais l'aménagement du carrefour entre la RD 3 Route d'Hauteville et la RD 44 Route de Nonglard. Ces études ont fait l'objet de plusieurs décisions du conseil municipal, notamment des dossiers de demande de subvention.

Ce projet a été soumis au Conseil départemental de la Haute-Savoie et à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour avis et remarques, chacun pour son domaine de compétences.

Madame le Maire rappelle également que la Communauté de Communes s'est engagée sur la redéfinition de la ligne 32, qui dessert actuellement Vaulx de manière totalement insatisfaisante. Tant que les travaux de ce carrefour ne seront pas réalisés, la desserte du centre du village par une ligne régulière (6 passages quotidiens prévus) ne sera pas possible.

Il est donc dans l'intérêt de la Commune de se prononcer rapidement.

Madame le Maire précise que cette opération d'envergure, dont le coût est estimé à 1.440.000 € TTC hors honoraires, a été inscrite au budget principal 2022. Cela nécessitera la souscription d'un emprunt bancaire, qui sera négocié lorsque les coûts seront affinés.

Des subventions ont d'ores et déjà été obtenues pour ce dossier, dont les montants seront précisés au moment du conventionnement avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** le programme de travaux proposé par le Cabinet LONGERAY
- **AUTORISE** le Cabinet LONGERAY à lancer les appels d'offres
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

